VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER

EXTRAIT
du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Septembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le Lundi Vingt Huit Septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Mercredi 23 Septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Montreuil-sur-Mer sous la Présidence de Monsieur Pierre DUCROCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François DESRUES, François SAUGUET et Jean-Charles MODET et Mesdames Pascale RATELADE et Marie-Pierre LINÉ, Adjoints au Maire
Mesdames Pauline VINCENT, Caroline DE SAINTE MARESVILLE-VASSEUR, Caroline REGNEAULT, Fanny PHILIPPE et Marie POUPART-DE SAINTE MARESVILLE et Messieurs Christophe TESTU, Guilain CRÉPIN, Antoine DOAT, André REGNAUT et Olivier CATTEAU.

ETAIENT ABSENTS : Madame Dina ZEID et Monsieur Émeric OLIVIER, absents excusés, ayant respectivement donné pouvoir à Monsieur Pierre DUCROCQ et Madame Pauline VINCENT
Madame Marie-Hélène MOULUN, absente

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Guilain CRÉPIN est nommé à cette fonction et l'accepte.

Objet : 2026-46 – Subvention 2026 à l'Association Sanitaire du Pays de Montreuil

Monsieur François DESRUES, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal :

1/ Que par délibération n° 2026-26 en date du 30 Avril 2026, il a été attribué à différentes associations – sportives, culturelles et diverses – des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2026 ;

2/ Que la demande de subvention présentée par l'Association Sanitaire du Pays de Montreuil n'a pu être instruite lors de cette programmation ;

3/ Que cette demande a depuis fait l'objet d'une instruction et qu'au regard des éléments transmis, il est proposé d'accorder à cette association une subvention de fonctionnement d'un montant de 750 € et ce, en continuité de l'année précédente ;

Cet exposé entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de subvention présentée par l'Association Sanitaire du Pays de Montreuil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 750 € à l'Association Sanitaire du Pays de Montreuil au titre de l'année 2026.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire, Le Secrétaire,

VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER * PAS-DE-CALAIS *

Pierre DUCROCQ Guilain CRÉPIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216205880-20260928-2026-46-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation